RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale
des titres sécurisés

PRESTATIONS D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE DOMAINE DES MARCHES PUBLICS POUR L'ANTS

Appel d'offres ouvert

Articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique

ANNEXE AU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION : CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

30/11/2026

A

12 :00 :00

(Heure de Paris)

IMPORTANT

Il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par l'ANTS aux questions posées par d'autres opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Référence de la consultation : 2026-0329

Pour faciliter la comparaison des offres techniques entre elles et noter le critère technique (60 points), il est demandé à chaque candidat de présenter son offre technique dans un document unique en se conformant strictement aux parties et aux informations mentionnées dans le présent cadre de réponse technique.

Les candidats doivent donc reprendre les intitulés exacts des titres de cette annexe en y incluant exclusivement les éléments demandés dans le présent cadre de réponse technique. Il est également demandé aux candidats de respecter l'ordre des titres et des éléments demandés afin de faciliter l'analyse des offres.

Seuls les éléments inclus dans les parties correspondantes seront analysés par l'équipe en charge de l'analyse des offres techniques.

Le volume de la proposition technique du candidat doit être de maximum **40 pages hors annexes (CV à inclure en annexes).**

La proposition technique du candidat devra reprendre les éléments décrits ci-après :

CRITERE TECHNIQUE (50 POINTS)

1) *SOUS-CRITERE 1 : PERTINENCE DE LA DEMARCHE (ORGANISATION, METHODOLOGIE) (15 POINTS)*

Le soumissionnaire décrit, en un nombre de pages raisonnable, pour chaque prestation, la méthodologie de travail, l'organisation et les interactions avec le pôle achats/juridique de l'ANTS.

Ces éléments correspondent au sous-critère technique 1 de la notation des offres.

2) *SOUS-CRITERE 2 : ADEQUATION DES PROFILS AVEC LES PRESTATIONS A REALISER (15 POINTS)*

Le soumissionnaire fournit les CV anonymisés disponibles de chaque intervenant (maximum 10), (mentionnant les niveaux d'études, l'expérience au regard des fonctions demandées et les domaines de compétences) en adéquation avec les prestations demandées.

Le soumissionnaire devra, pour chacune des UO et pour chaque niveau de complexité associé, préciser dans l'annexe I du Règlement de la consultation « Simulation financière » :

- Le profil et la séniorité (nombre d'année d'expérience) de l'intervenant qui sera en charge de l'exécution de la prestation considérée ;
- La charge de travail en jour/homme.

Ces éléments correspondent au sous-critère technique 2 de la notation des offres.

3) *SOUS-CRITERE 3 : PERTINENCE DES LIVRABLES PROPOSES (20 POINTS)*

Le soumissionnaire fournit les trois éléments ci-dessous :

- Un exemple de sommaire détaillé de CCTP et de CCAP relatif à un marché de systèmes d'informations complexe avec les explications associées (méthode

pour recueillir les besoins du client, organisation des exigences, définition des livrables, difficultés rencontrées et solutions apportées) ;

- Un exemple de méthodologie de notation des offres et de cadre de réponse technique associé relatif à un marché public entrant dans le domaine des techniques de l'information et de la communication ;
- Un exemple de grille de notation sous format de type Excel d'une procédure de marchés publics complexe avec le détail de la notation de chaque critère et sous critère.

Ces éléments correspondent au sous-critère technique 3 de la notation des offres.

DEVELOPPEMENT DURABLE (5 POINTS)

1) *SOUS-CRITERE 1 : REDUCTION DES IMPACTS LIES AUX DEPLACEMENTS ET AUX FLUX NUMERIQUES (2,5 POINTS)*

Le soumissionnaire décrit les mesures qu'il prévoit de mettre en œuvre pour limiter les impacts environnementaux liés à l'exécution des prestations.

Il indique notamment :

- les mesures permettant de limiter les déplacements et de privilégier, lorsque cela est compatible avec les besoins de l'ANTS, les réunions et échanges à distance ;
- les modalités privilégiées pour les déplacements indispensables, notamment le recours aux transports collectifs ou à des modes de déplacement à faibles émissions ;
- les mesures de sobriété numérique envisagées : limitation des pièces jointes volumineuses, partage documentaire sécurisé, limitation des doublons et des impressions, archivage et suppression régulière des documents inutiles ;
- un ou deux indicateurs simples permettant de suivre les engagements proposés.

2) *SOUS-CRITERE 2 : PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AFFECTES A L'EXECUTION DES PRESTATIONS (2,5 POINTS)*

Le soumissionnaire décrit les mesures qu'il met en œuvre afin de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes parmi les personnels affectés à l'exécution du marché.

Il indique notamment :

- les actions prévues pour garantir l'égalité de traitement dans l'affectation des personnels, l'accès aux responsabilités, à la formation et aux évolutions professionnelles ;

- les mesures de prévention des discriminations, agissements sexistes et situations de harcèlement ;
- les modalités permettant de favoriser des conditions de travail compatibles avec l'égalité professionnelle ;
- le cas échéant, les indicateurs ou dispositifs internes de suivi mobilisés.

Ces éléments correspondent au critère de développement durable de la notation des offres.